



*L'accord de libre-échange Canada-UE : comment en tirer profit par la maîtrise des réglementations environnementales européennes*

30 mai 2017



## Mise en garde

Le contenu du présent document ne doit pas être considéré comme des prévisions, des résultats d'études ou des conseils légaux. Les vues exprimées reflètent l'opinion des auteurs à la date indiquée et elles peuvent varier en fonction de l'évolution ultérieure de la situation. Les informations et opinions présentées proviennent de sources internes et externes jugées par *Groupe Conseil Carbone* comme étant fiables, ne sont pas forcément exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. **Par conséquent, Groupe Conseil Carbone, ses dirigeants, employés ou agents ne donnent aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité et ne peuvent en aucun cas ni à quelque titre que ce soit être tenus responsables en cas de réclamation découlant d'erreurs ou d'omissions** (y compris la responsabilité envers toute personne pour cause de négligence). Ce document peut renfermer des renseignements de nature prospective qui ne renvoient pas à des événements passés. Ces renseignements peuvent comprendre, entre autres choses, des projections et des prévisions. Aucune garantie n'est donnée quant à la réalisation des prévisions émises. La décision de s'appuyer sur les renseignements contenus dans le présent document appartient entièrement au lecteur.



## Vos hôtes



**Jean Paquin**  
VP Exécutif  
Groupe Conseil Carbone



**Alex Jordan**  
Gestionnaire de projet  
Groupe Conseil Carbone



## Contenu du webinaire

- Introduction
- Qu'est-ce que l'accord de libre échange AECG et qui en bénéficie ?
- Principale législation environnementale applicables aux exportateurs canadiens
- Exemples de défis que les exportateurs canadiens pourraient rencontrer
- Dernières nouvelles sur le plan réglementaire
- Meilleures pratiques
- Conclusions



## GCC en bref

Accompagnement dans la conformité environnementale et la gestion de risques, avec un focus sur les GES

Secteurs : industrie manufacturière, électroniques, aérospatial, industrie chimique

Basé à Montréal avec des opérations au Québec et en Ontario

Réseau de partenaires

GCC applique les meilleures pratiques en terme de conformité environnementale des produits



# Notre expertise

## Conformité et Gestion des risques

- Exposition à la réglementation carbone
- Conformité aux règlements du cap-and-trade
- Évaluation des risques d'investissement

## Services liés aux émissions de GES

- Quantification interne des émissions
- Évaluation des émissions GES dans la chaîne de valeur (Scope 3)
- Réductions d'émissions des projets (quantification et vérification)

## Adaptation

- Identification des risques
- Plan d'adaptation pour les villes et municipalités
- Financement

## Efficacité énergétique

- Évaluateur qualifié
- Rapport et validation

**GCC offre une approche holistique de la gestion du carbone**



# Obligation réglementaire (vs.) Gestion de risque

	Avis légal	Gestion de risque
Évaluer si la réglementation s'applique à mon entreprise	✓	✓
Évaluer les conséquences légales de la non-conformité	✓	✓
Anticiper l'évolution de la réglementation	partiel	✓
Évaluer l'exposition globale de l'entreprise	✗	✓
Décider s'il faut contacter les fournisseurs	✗	✓
Décider s'il faut contacter les clients	✗	✓
Décider comment assurer la traçabilité	✗	✓
Définir les rôles et responsabilités au sein de la compagnie	✗	✓

Ce webinaire concerne la gestion des risques liés à la réglementation environnementale



## L'accord de libre échange AECG

- AECG signifie "Accord économique et commercial global"
- Entrée provisoire en vigueur au printemps 2017 (entrée en vigueur complète après la ratification par chacun des 28 pays de l'UE)
- Facilitation du commerce et des formalités douanières et accès aux marchés publics européens
- **Élimination des droits de douane européens pour 99% des produits canadiens\***

L'AECG sera bénéfique pour les exportateurs canadiens de substances chimiques, plastiques, équipements industriels et de télécommunication

\*Extrait du sommaire de l'AECG fourni par le gouvernement canadien. Les produits qui seront sans taxes incluent: équipements de télécommunication, substances chimiques & plastiques et, avec quelques exceptions, la totalité des biens industriels.





# Principales législations environnementales de l'UE\*

## **RoHS**

Restriction of Hazardous Substances in Electrical and Electronic Equipment

[Directive 2011/65/EU](#)\*\*

## **REACH**

Registration, Evaluation, Authorization and Restrictions of Chemicals

[Regulation \(EC\) No 1907/2006](#)\*\*

## **Biocidal Products Regulation**

[Regulation \(EU\) No 528/2012](#)\*\*

\* Cette liste n'est pas exhaustive.

\*\* Chaque mesure législative est différente en terme de portée, d'exigences et d'exclusions et des exemptions peuvent s'appliquer.



Comment les exigences environnementales peuvent-elles avoir un impact sur les exportateurs canadiens ?

### Obligations légales

Sous RoHS, il est du devoir des fabricants non-européens de s'assurer que leurs produits sont conformes

### Obligations contractuelles

Les clients ont besoin de soutien pour s'assurer que les produits qu'ils achètent sont conformes \*

### Conditions d'appel d'offres

Les clients potentiels demandent des preuves de conformité au sein de l'appel d'offre

### Contrôles frontaliers

Les douanes des pays de l'UE exigent des preuves de conformité aux frontières

Les exportateurs canadiens sont confrontés à divers risques

\*Dans la plupart des cas, les entreprises qui reçoivent des biens canadiens (c.-à-d. les clients) seront tenues responsables d'assurer la conformité.



Quels types de situations de non-conformité ?

Exemple :  
Peinture

Fiche de données de sécurité non-conforme à REACH

(ex.: dans la mauvaise langue, des éléments manquants)

Substance non conforme présente dans la formulation de peinture

(ex.: substance restreinte, non enregistrée ou non autorisée sous REACH ou substance biocide active non autorisée)



Étiquetage sur l'emballage non conforme à REACH / CLP

(ex.: mauvais pictogrammes)

Substance dans la formulation de peinture à risque de restriction future

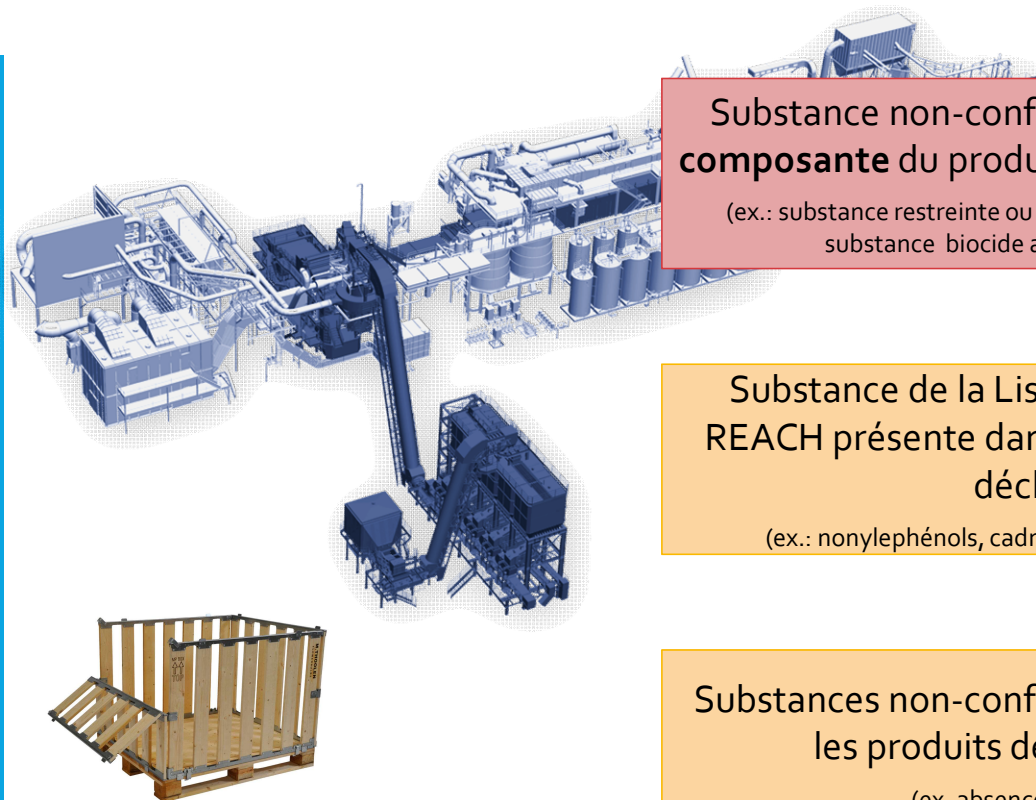
(ex.: substance sur la liste d'autorisation ou proposée pour restriction)

Bien que conformes au Canada, les exportateurs vers l'UE peuvent faire face à de nouveaux risques



Quels types de situations de non-conformité ?

Exemple :  
Équipement industriel



Substance non-conforme dans une **sous-composante** du produit ou dans l'**emballage**

(ex.: substance restreinte ou non autorisée sous REACH ou substance biocide active non autorisée )

Substance de la Liste des Candidats de REACH présente dans le produit sans être déclarée

(ex.: nonylephénols, cadmium, chrome hexavalent)

Substances non-conformes présentes dans les produits de maintenance

(ex. absence du logo CE)

Les exportateurs doivent assurer un contrôle des substances dans chaque sous-composante du produit



## Conséquences de la non-conformité

- Pénalités d'ordre administratif ou pénal encourues par les exportateurs ou par leurs clients
- Pertes opérationnelles et financières
  - Livraisons de marchandises retardées ou bloquées
  - Diminution des ventes en raison de la réputation négative de la marque
  - Occasions d'affaires manquées
  - Baisse de l'intérêt des investisseurs en raison de la mauvaise réputation de l'entreprise
  - Diminution de la productivité

*Exemple: dans un cas historique de non-conformité aux substances réglementées, Sony Corporation a perdu environ 150 millions USD*

Le coût globale la non conformité dépasse les investissements nécessaires lors d'une vérification préalable



Dernières  
nouvelles :

Date limite  
d'enregistrement  
REACH 2018

## REACH 2018



### Êtes-vous concerné par cette date limite?

Si vous fabriquez plus d'une tonne de substances chimiques par an ou si vous importez plus d'une tonne de substances chimiques par an depuis un pays situé à l'extérieur de l'UE, il se peut que vous soyez soumis aux obligations d'enregistrement au titre de REACH. De plus, si vous fabriquez ou importez un produit (mélange, article), il se peut qu'il contienne des substances devant être enregistrées individuellement.

- Le pré-enregistrement des substances importées > 1 t / an doit être fait avant la fin de Mai 2017 pour éviter le risque de perturbation des activités
- Les retardataires risquent de ne pas être autorisés à importer leurs produits après **mai 2018**

Les exportateurs canadiens de produits chimiques  
doivent assurer l'enregistrement correct de leurs  
substances avant la date limite



Dernières  
nouvelles :

Modification du  
guide REACH  
concernant les  
biens  
manufacturés

- REACH exige la divulgation des substances de la liste des candidats si présentes au-dessus de 0,1% en poids dans un produit manufacturé
- Dans une interprétation antérieure, la concentration des substances était calculée et déclarée au niveau du produit final

#### Qu'est-ce qui a changé ?

- La Cour de justice de l'UE a jugé que les concentrations de substances devraient être calculées et déclarées pour **chaque sous-composante** d'un produit
- Une nouvelle mise à jour préliminaire du guide des exigences a été publiée en Avril 2017

Certains exportateurs canadiens seront obligés de mettre à jour leur déclaration de substances contenues dans leurs produits



## Forum starts projects on internet trade of chemicals and on substances in articles

ECHA/NA/15/36

**At its November meeting, the Forum for Exchange of Information on Enforcement decided on two new pilot projects for 2016 and 2017.**

**Helsinki, 10 November 2015** - In 2016, a pilot project will focus on internet sales of chemicals. The intention is to enforce that legal provisions are complied with (e.g. appropriate information is provided to customers) when substances and mixtures are offered for sale on the internet.

The pilot project for 2017 will focus on enforcing the provisions for substances in articles in REACH. The Forum is committed to coordinating enforcement of these provisions following the recent judgement of the Court of Justice (10 September 2015 in case C-106/14) clarifying the obligations under Articles 7(2) and 33 of REACH.

En 2017, les autorités vont accroître le contrôle concernant les requis de divulgation des substances de la liste des candidats REACH pour les produits fabriqués ou importés dans l'UE.

Les produits manufacturés canadiens seront  
possiblement soumis à plus de contrôles de conformité,  
notamment aux douanes

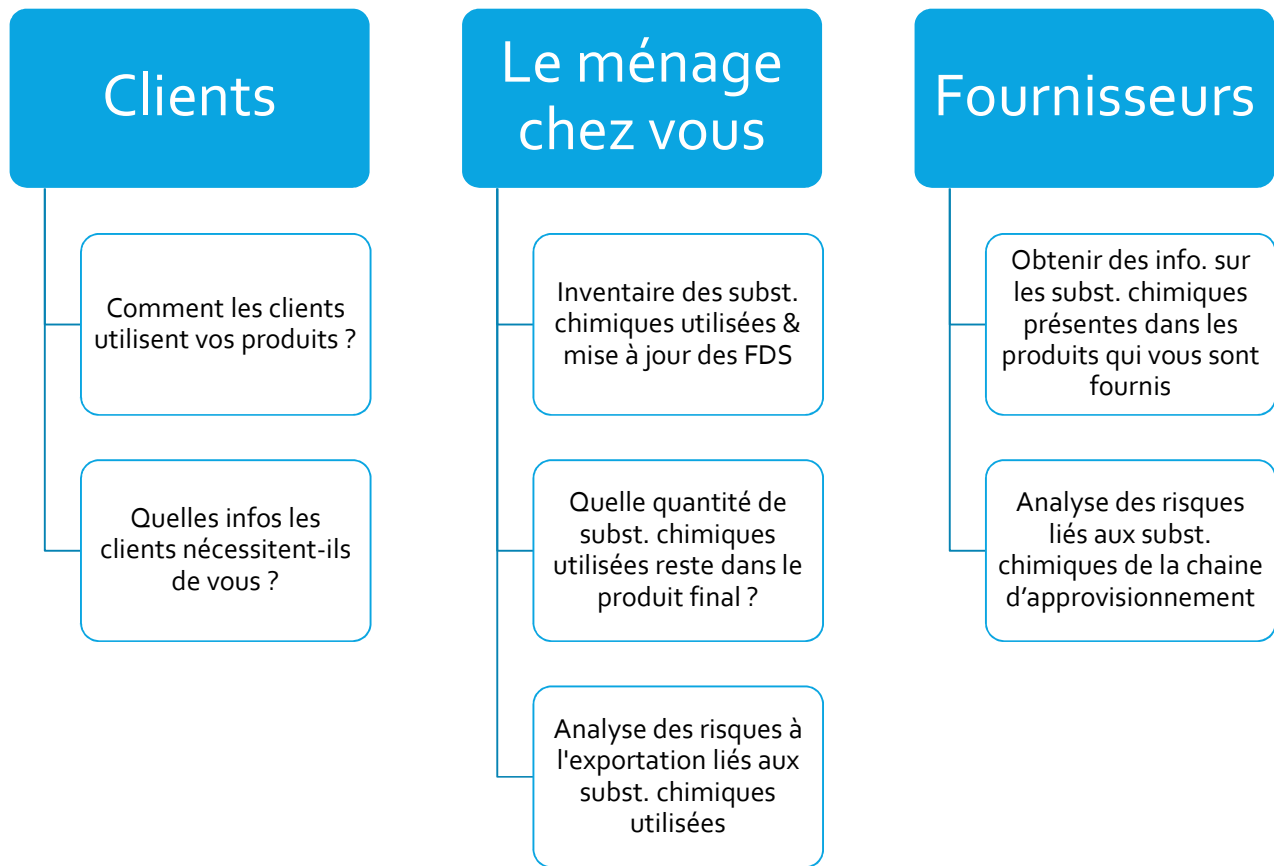
Dernières  
nouvelles :

Contrôle accru de  
la conformité à  
REACH pour les  
biens  
manufacturés





# Meilleures pratiques





## Exemples de meilleures pratiques

IPC-1754  
Standard  
Aérospacial &  
Defense

Développé par  
International  
Aerospace  
Environmental  
Group

But : faciliter le suivi  
des subst. chimiques  
dans la chaîne  
d'approvisionnement

Sera probablement  
utilisé dans la chaîne  
d'approvisionnement  
par les principaux  
OEMs

L'autorisation  
obtenue par  
DCC

Identification  
proactive des  
restrictions à venir  
sous REACH pour  
deux de ses produits

Décision stratégique  
de demander une  
autorisation

Actuellement, seule  
entreprise autorisée  
à commercialiser les  
deux produits  
chimiques dans l'UE



Profiter des  
d'opportunités  
d'affaires

Être pénalisé par  
les exigences du  
marché

Gestion environnementale  
proactive

Élimination des droits de  
douane sur 99% des produits  
canadiens\*

Facilitation du commerce et  
des formalités douanières

Accès à des nouveaux marchés

Exigences environnementales  
élevées sur les produits  
manufacturés

Augmentation des contrôles  
environnementaux sur les bien  
d'importation

Plus de produits chimiques  
conventionnels réglementés ou  
restreints

Risques de non-conformité  
environnementale

## Conclusions

Une gestion environnementale proactive est la clé pour tirer pleinement parti des opportunités de l'AEGC



# Les avantages de travailler avec GCC



## Ce que nous faisons

- Former les décideurs pour vous permettre de faire les bons choix
- Faire l'analyse de votre situation actuelle
- Travailler avec vos équipes pour définir et implémenter les meilleurs processus.
- Réaliser une veille des réglementations européennes
- Vous aider lors de vos démarches juridiques dans l'EU

## Les bénéfices pour vous

- Éliminer les risques juridiques de non conformité
- Obtenir un avantage compétitif sur le marché européen



GCC vous accompagne dans la mise en place d'un plan de gestion des risques au meilleur coût



[@CCarbonGroup](https://twitter.com/CCarbonGroup)



[www.carbonconsultgroup.com](http://www.carbonconsultgroup.com)



[info@carbonconsultgroup.com](mailto:info@carbonconsultgroup.com)